MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 7 Septembre, 1849 No. 103.

DISCOURS

DE M. DE MONTALEMBERT SUR LA PRESSE.

Suite et fin.

M. de Montalembert.—Après la pitié, je vous disais tout-à-l'heure que j'invoquerais encore, pour vaincre vos scrupules, la paix, la paix, le premier besoin des sociétés, le premier besoin de l'homme dès qu'il est sorti de l'état sauvage. Eh bien ! la paix, l'avons-nous ? La paix au dehors, oui, mais la paix au dedans, est-ce la paix que l'état dans lequel nous vivons ? Non, vous le savez tous. Cependant c'est le premier besoin et le premier devoir de l'homme social, c'est le but de tous les progrès, de toutes les lois, de toutes les inventions de la civilisation, c'est le but même de la guerre. Oui, la guerre n'est légitime que quand elle a la paix pour but.

Eh bien ! cette paix, elles vous est nécessaire non-seulement pour jouir, comme on croit, de ces biens matériels dont la possession et la jouissance sont légitimes, quand ces biens eux-mêmes le sont ; mais elle vous est nécessaire surtout pour jouir de la vie domestique, de la vie intime, de la vie du cœur, de la vie de famille, de ce qu'il y a de plus intime et de plus sacré dans le cœur de l'homme. Et comment en jouirions-nous au milieu des bouleversements, des menaces, des terreurs qui nous assiègent aujourd'hui ? Oui, quel est le père, quelle est la mère qui peut aujourd'hui contempler la tête de ses enfants sans trembler pour l'avenir, sans que des larmes ne viennent mouiller leurs paupières, larmes d'une trop légitime sollicitude sur l'avenir que réservent à ces êtres chéris que Dieu nous a donnés, les insensés qui condamnent notre pays et notre société à un incendie perpétuel ?

Oui voilà ce qu'ils font, ces ennemis de la paix, des familles et des Etats. Je parle de ce que j'ai ressenti moi-même, et voilà pourquoi, du haut de cette tribune, je lance sur leur tête non seulement la réprobation d'un honnête homme, d'un bon citoyen et d'un ami de la liberté, mais aussi la malédiction d'un père. (Très bien ! très bien !)

Maintenant, sont-ce là les seuls coupables ? Non, ils ne sont pas, dans ma pensée, les seuls coupables, et ici j'aborde la partie la plus difficile et la plus délicate de la tâche que je me suis imposée. Est-ce que le parti qui s'appelle conservateur, modéré, des honnêtes gens, enfin le parti auquel je me fais gloire d'appartenir, le parti de la résistance, si vous l'aimez mieux, dans tous les éléments divers qui le composent aujourd'hui, est-ce qu'il n'a rien à se reprocher dans la situation actuelle du pays ? Non, je ne dirai pas cela ; je crois qu'il est en partie, indirectement, involontairement, complice du mal que nous déplorons tous.

Je ne signalerai pas seulement cet aveuglement vraiment surnaturel de beaucoup d'entre nous en présence du danger, ni cette folle sécurité dans laquelle on se replonge le lendemain d'une lutte, ni cette disposition si spirituellement caractérisée par un de nos collègues, lorsqu'il a dit que, dans ce pays, le lendemain d'une victoire de l'ordre sur le désordre, l'ordre avait l'air de demander pardon au désordre de l'avoir vaincu. Ce n'est pas seulement cette disposition là que je veux blâmer, non, c'est l'esprit d'opposition, de critique, qui existe jusqu'au sein même de ceux qui, aujourd'hui, voudraient défendre et maintenir la société.

Ces mauvais journaux que je signalais tout à l'heure, qui est-ce qui les lit souvent, qui est-ce qui les achète, qui est-ce qui les encourage ainsi de la manière la plus efficace ? Ce sont trop souvent des conservateurs comme nous.

Qui est-ce qui, en outre, a ce goût dépravé pour l'opposition permanente et perpétuelle que je signalais tout à l'heure, si ce n'est dans le présent, au moins dans le passé ? N'en sommes nous pas tous coupables ? Ne sommes-nous pas habitués à être d'une indulgence infatigable pour tout ce qui attaque, pour tout ce qui blâme, pour tout ce qui critique le pouvoir, et en même temps d'une implacable sévérité pour tous les actes, pour toutes les dispositions de ce pouvoir, quel qu'il soit ? Qui faut-il accuser de cette étrange inconséquence ? Ce sont encore les honnêtes gens, les conservateurs, les propriétaires, les modérés en France. Et cependant ils veulent que le gouvernement les sauve ; et le gouvernement est obligé, pour les sauver, de lutter sans cesse pour eux de lutter jour et nuit, d'avoir pour eux de la vigilance, de la prudence, du courage, de l'esprit, de l'intelligence tout au monde ; et eux ne seraient tenus à rien envers un pouvoir qui les représente et qui les protége. (Très bien ! très bien !).....

Je disais tout à l'heure que nous avons été tous coupables. Et, en effet, Messieurs, je crois qu'il serait facile de le prouver. Oui, depuis la chute de l'empire, tous, nous l'avons été plus ou moins ; lorsque nous n'étions pas nous-mêmes au pouvoir, nous avons tous, plus ou moins, sympathisé avec les agressions dirigées contre ce pouvoir, quel qu'il fût.

Sous la restauration, les libéraux de toutes les nuances ; sous la monarchie de juillet, les légitimistes d'abord, républicains, puis les dynastiques, et enfin, faut-il dire, les catholiques eux mêmes (on rit), moins que les autres, beaucoup moins, mais encore trop, je le reconnais maintenant (à droite : Très bien ! très bien ! ; tous, à des degrés divers, nous avons trop présumé de la force de cette société, de la solidité de ses remparts (très bien !) ; nous n'avons pas apprécié, assez compris la fragilité extrême de l'abri qui nous couvrait. Nous avons tous ce reproche à nous faire ; nous avons tous sympathisé avec l'agression dirigée contre le pouvoir, quand il ne nous appartenait pas, ou quand nous ne sympathisions pas profondément avec lui. Je n'hésite pas à le déclarer, ce pays-ci ne pourra être sauvé que quand les hommes tout à fait étrangers au pouvoir, qui n'en sont ni les dépositaires ni les confidents, consentiront à le défendre, à l'aimer et à le protéger avec toute la force que la constitution et la civilisation mettent à leur usage.

C'est là la seule condition de salut pour la société. (A droite et au centre : Très-bien ! très bien !

Au lieu de cela, qu'avons-nous vu ? Nous avons vu, sous le dernier régime, des hommes à peine sortis du pouvoir et qui devaient y rentrer presque aussitôt, user de ce court espace de temps pour affaiblir et discréditer ce pouvoir dont ils avaient été longtemps et dont ils devaient redevenir sitôt les dépositaires. Nous avons vu d'autres hommes continuer pendant dix-huit ans, avec le plus grand talent, avec la meilleure foi du monde, je n'en doute pas, à attaquer sur toutes ses faces ce même pouvoir.....

Qu'arrive-t-il aux hommes publics dans ce pays-ci ? Ils commencent tous par ne pas assez croire à l'autorité par ne pas assez la respecter. Et comment finissent-ils Ils finissent de deux manières : les uns vont tomber au fond de l'abîme où ils cherchent à entraîner la société avec eux. (Très bien !—C'est cela !)

Les autres consacrent leur talent et leur énergie à défendre la société avec des armes dont ils ont eux mêmes trop souvent émoussé le tranchant et affaibli le ressort. (A droite : Très bien !

Après avoir fait le procès de tout le monde, permettez moi de faire, en deux mots, le mien.

Je ne devrais pas me nommer, parler de moi après les hommes illustres que je viens de citer ; mais je veux et je dois m'associer aux critiques que j'ai dirigées contre eux. Moi aussi j'ai fait de l'opposition toute ma vie, non pas systématique, mais trop souvent vive et exagérée. Ma position était cependant, j'ose le dire, plus favorable que celle de beaucoup d'autres, car je n'avais ni animosité, ni ambition. J'étais sans animosité, car personne ne m'a fait de tort ni de mal ; sans ambition, car je ne me suis jamais reconnu, pas plus que je ne me reconnais maintenant, la capacité nécessaire pour exercer le pouvoir. (Légère rumeur.)

J'ai cependant été dans l'opposition ; ma voix, je dois le dire, a été trop souvent grossir cette clameur téméraire et insensée qui s'élevait de tous les points de l'Europe à la fois, et qui a fini par cette explosion où l'on a essayé de renverser tous les trônes, tous les pouvoirs, tous les gouvernements, non parce qu'ils étaient oppresseurs, comme quelques-uns l'étaient en effet, non parce qu'ils avaient commis des fautes, ce qui est incontestable, mais parce que c'étaient des pouvoirs. parce que c'étaient des gouvernements, parce que c'était l'autorité, pas pour d'autre raison. (A droite : Très bien !).....

Une voix.—Il faut rappeler Louis-Philippe ! (Agitation.)

M. de Montalembert.—Ainsi donc, reconnaissons-le, Messieurs, nous avons tous été, à différents dégrés, coupables envers cette grande loi du respect qui est la base de la société, sans laquelle vous ne pouvez concevoir aucune des trois choses que nous faisons profession de vouloir défendre, ni la religion ; car qu'est-ce que la religion sans le respect ? Ni la propriété ; car qu'est-ce que la propriété sans le respect ? Ni la famille ; car qu'est-ce que la famille sans le respect ? C'est le respect qui rend bon et social, le mépris et l'injure rendent mauvais. (C'est très vrai !)

Et ajoute que c'est le respect qui rend vraiment libre qui rend vraiment digne, vraiment capable de pratiquer et de comprendre la liberté.

Eh bien ! nous avons oublié, Messieurs, les conditions même de la liberté ; nous avons oublié que c'était une plante délicate en même temps que durable, mais qui avait besoin de temps pour grandir et se fortifier, qui exigeait qu'on veillât sur sa délicatesse, je dirais presque sur sa sainteté, avec un scrupule profond.

Nous avons cru pouvoir l'exposer impunément à toutes les secousses, à tous les caprices, à toutes les épreuves de notre volonté, de notre fantaisie. Nous l'avons traitée, je ne crains pas de le dire, comme ces arbres, ces pauvres peupliers qu'on lui donne quelquefois pour symbole, qu'on arrache par leur racine et qu'on plante avec des rubans au milieu de quelques pays ; ils y dépérissent et finissent dans le mépris et dans l'oubli. (Rires approbatifs à droite.)

La liberté n'est pas cela, selon moi. La liberté, au contraire, est un chêne aux profondes racines qui croît lentement. qui grandit lentement, mais qui, quand une fois il est enraciné, étend au loin ses branches, et sert d'abri, de consolation, d'honneur à de nombreuses générations.

Voilà le symbole de la vraie, de la bonne liberté, telle que je la comprends, telle que je l'ai voulue et servie.

La liberté peut naître d'une révolution, c'est incontestable, mais elle ne peut vivre, je ne crains pas de le dire, elle ne peut vivre qu'à la condition de tuer sa mère, de tuer l'esprit révolutionnaire. (Approbation à droite. C'est ce qu'elle a fait en Angleterre. Là elle est née de deux révolutions, mais qu'a-t-elle fait depuis qu'elle existe ? Elle s'est constamment appliquée à tuer l'esprit de sédition et l'esprit de révolte. Vous direz que l'Angleterre est une monarchie et une aristocratie, et que ce n'est pas de cette liberté que vous voulez. Je vous répondrai que la République française, la République démocratique que nous avons, n'a pu exister jusqu'aujourd'hui qu'en tuant autant qu'il était en elle ou du moins en combattant énergiquement, courageusement, l'esprit de la révolution. C'est ce qu'elle a fait en juin dernier, c'est ce qu'elle a fait en 1848, c'est ce qu'elle fera encore. Si elle ne peut pas le faire, elle périra, je n'hésite pas à le dire. Elle sera remplacée par deux dictatures ; d'abord par la dictature de l'anarchie, cette dictature que nous connaissons tous, dont le code est déjà proclamé, dont les lois sont déjà écrites, dont les satellites sont partout, enrégimentés, haletants après la spoliation et le pillage. (Exclamations à gauche.—Vive approbation à droite.)

Et après cette dictature-là, savez-vous laquelle vous aurons ? Non pas la dictature de Napoléon, ou de saint Louis, ou de Charlemagne, mais la dictature du premier caporal venu qui vous apportera l'ordre matériel au bout de son sabre, et que vous bénirez tous (vive interruption à gauche), que vous accueillerez, vous-mêmes qui m'interrompez. (Mouvement en sens divers.) Vos pères l'ont bien fait. (Interruptions diverses à gauche.)

(Un membre se lève à gauche et prononce quelques paroles qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. le président.—Veuillez garder le silence.

M. de Montalembert.—Vous m'interrompez à chaque instant, j'ai bien le droit de vous interpeller à mon tour.

M. le Président.—Il y a cinq ou six personnes qui ne peuvent pas se tenir tranquilles à leur banc.

M. de Montalembert.—Je dis que ceux qui m'interrompent, s'ils n'ont pas déjà été enlevés et engloutis dans l'orage, seront les premiers à bénir et peut-être à servir cette dictature, et je dis que leurs pères l'ont fait leurs pères, les Montagnards d'autrefois, dont ils ont ramassé le nom je ne sais où. (Vive approbation à droite.)

Je vote donc pour ce projet, non pas certes parce qu'il est contre la liberté et contre la liberté de la presse en particulier. mais parce que, au contraire, il est pour la liberté de la presse, parce qu'il est destiné à nous préserver de la dictature, parce qu'il est destiné à sauver la liberté de ses propres excès, parce qu'il est destiné à rendre hommage et service à cette liberté que j'ai toujours aimée, que j'ai toujours servie, que je veux aimer et servir toujours.

Et c'est ce dévouement même qui m'inspire un ressentiment profond, et que je ne cherche pas à déguiser contre ceux qui m'ont fait douter, non pas de la liberté je n'en douterai jamais !... mais peut-être de la possibilité, de la capacité où est la France de la comprendre de la défendre et de la conserver toujours ; contre ceux qui m'ont montré dans l'avenir cette terrible alternative des deux castastrophes que je signalais tout à l'heure, la dictature de l'anarchie ou la dictature du despotisme.....

Oui, si jamais nos journaux prêchent la guerre civile, si jamais ils disent : *Aujourd'hui la plume, demain le fusil* ! nous consentons d'avance à ce que ces journaux soient supprimés. Si nous venons ici, à cette tribune, proclamer l'appel aux armes ; si, après cela, nous descendrons dans la rue, si nous protestons contre la liberté contre la dignité, contre le mandat de nos collègues ; si cela m'arrivait, à moi, personnellement, et si, après avoir commis tous ces crimes, j'en étais quitte pour quelques mois de détention préventive, exigés par ces lenteurs, regrettables, mais tutélaires de la justice ; si j'en étais quitte pour quelques années de prison terminées, comme elles l'ont toujours été sous la monarchie, et comme je pense bien qu'elles le seraient sous la république, par une généreuse amnistie ; si j'en étais quitte à si bon marché, je m'y résignerais, je m'en consolerais, et je vous le pardonne d'avance. (Rires.)

Mais ce que je ne me pardonnerais pas, ce que je me reprocherais à moi et à tout mon parti, ce serait de ne pas profiter du temps où nous sommes majorité, du loisir que vous voulez bien nous laisser, pour faire de bonnes lois, pour consolider l'autorité, pour fortifier le pouvoir, pour sauver cette société tous les jours menacée, tous les jours sapée, tous les jours ébraulée, jusqu'à ce que, par je ne sais quelle effroyable explosion, elle nous engloutisse tous dans ses débris. Ce que je ne me pardonnerais pas, ce serait de ne pas profiter de la liberté de cette tribune que nous, la majorité, nous avons maintenue pour y dire la vérité tout entière, la vérité à vous, minorité, et au pays tout entier, car il a soif de vérité en même temps que d'autorité et de vraie liberté. C'est à vous qu'il appartient de lui garantir ces biens suprêmes par des lois tutélaires dont celle-ci, que vous allez voter, sera le premier chapitre.)Marques nombreuses d'approbation.)

(L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations d'un grand nombre de représentants.)

Ce discours, qui a duré près d'une heure, est suivi des marques prolongées d'approbation de la majorite de l'assemblée et d'une longue agitation. Les représentants quittent leurs bancs. La séance reste suspendue pendant vingt-minutes.

LA RELIGION, M. CHINIQUY ET L'*AVENIR*.

Suite et fin.

Nous passerons faute de temps et d'espace, bien des turbitudes, bien des fausseté historiques, bien des assertions hasardées et injudicieuses. bien des appréciations qui dénotent chez l'écrivain plus de haine et de fanatisme philosophique que de science et de jugement, nous les passerons pour arriver par le chemin le plus court possible, aux faits qui ont rapport au Canada, et pour démontrer, l'histoire à la main, que " *Trépassé* " ment aussi effrontément aux faits qu'il ment à la raison, à la conscience, à la religion et à la patrie. Nous ne prenons pas la plume pour défendre les actes de chaque prêtre en particulier, parce que le prêtre, comme le laïque, fait des erreurs et commet des fautes quelquefois ; mais quand on veut faire retomber sur un corps les fautes isolées de quelques uns de ses membres, ce mode injuste, irrationnel de le juger ne peut produire d'illusion qu'en autant qu'on l'énonce par des exemples basés sur la vérité...

" Quand M. le grand-vicaire Cadieux, entr'autres, *fut* " *poussé* à soutenir contre cette loi (la loi des fabriques) " un procès qui n'eut d'autres suites que celles de le faire " expulser d'un lieu où il était adoré auparavant et mourir " de chagrin dans une solitude, isolé de toutes ses affections " le clergé donnait-il là un exemple de modération, " etc....."

Si M. Cadieux était *poussé*, par son évêque sans doute, puisque vous faites retomber l'acte isolé du curé des Trois-Rivières sur tout le clergé du Bas-Canada, comment expliquez vous son *expulsion* car cette expulsion ne pouvait être que le fait de l'évêque ! Or l'évêque ne pouvait pas punir un prêtre dont tout le crime aurait été d'obéir à ses ordres. Aussi l'assertion de TRÉPASSÉ est-elle un mensonge, puisque le procès de la fabrique des Trois-Rivières eut lieu en 1830, et que M. Cadieux ne laissa les Trois-Rivières qu'en 1834, pour aller prendre la cure de la Rivière-Ouelle, qui, certes, n'est pas une solitude. Vos doctrines ou mieux vos assertions sont-elles d'accord avec les faits ?

Voici une autre accusation d'une gravité plus grande, portée contre le clergé du Canada et à l'adresse spéciale de l'immortel Plessis. Non seulement vous n'êtes pas honnêtes, non seulement vous n'êtes pas vrais dans vos assertions, mais encore, vous qui n'avez jamais rien fait pour le peuple, quand vous vous attaquez à un prêtre, à un évêque, c'est au prêtre, à l'évêque qui a le plus fait pour mériter l'amour de ses concitoyens. M. Chiniquy, suivant vous, est un assassin, un tyran, un oppresseur de l'humanité, et des centaines de milliers de ses compatriotes proclament avec reconnaissance ses œuvres de bien faisance et son amour pour ses frères ; vous accusez M. Plessis d'avoir sciemment et par entêtement été cause d'assassinats et de condamnations infâmantes, et les monuments d'éducation et de charité qu'il a élevés sur plusieurs points du Canada porteront son nom à la postérité comme celui de l'un des plus grands bienfaiteurs du Canada.

Les faits concernant l'église de St. Pierre les Becquets, sont rapportés d'une manière très exacte dans l'extrait suivant d'une lettre pastorale de Mgr. Signay, en date du 24 mars 1835, et lue au prône de la paroisse. Il n'a jamais été fait de réclamations contre cet exposé.

" *Joseph Signay par la miséricorde de Dieu, etc.*

" ..... Il n'a tenu qu'à la majorité d'entre vous que cette église n'ait pas été bâtie au 3ème rang des concessions de votre paroisse, c'est-à-dire, dans un endroit où depuis un certain temps un grand nombre de paroissiens ont paru désirer qu'elle fut érigée puisque la place en fut fixée dans cette concession le 7 septembre 1823 par Mgr. J. O. Plessis, alors évêque de Québec, qui voulut bien s'y transporter en personne. Mais à peine ce digne prélat eût-il achevé son opération, qu'il s'éleva contre ces procédés un parti dont il serait trop amer d'énumérer ici toutes les démarches : nous nous contenterons de vous rappeler qu'aussitôt qu'il eût délivré le procès-verbal qui fixait cette église dans l'endroit dont nous parlons, une requête lui fut présentée par la majorité d'entre-vous, laquelle requête demandait expressement non seulement que la nouvelle église ne fût point bâtie au 3ème rang, mais qu'elle fût érigée auprès de l'ancienne, c'est-à-dire, auprès de l'église actuellement existante. Le prélat convaincu sans doute que l'endroit par lui choisi était celui qui convenait le mieux alors à la desserte de la paroisse, s'en tint à ces procédés.

" Les choses étaient là lorsque le 12 août 1826, vous présentâtes à Mgr. Panet, une requête alléguant la nullité des anciens procédés et demandant qu'une nouvelle place fût déterminée.... Le prélat attendit jusqu'au 8 septembre 1830 pour faire droit sur cette dernière requête. M. Cadieux, vicaire-général, fut en conséquence chargé de fixer la place de la nouvelle église, et le 7 octobre suivant, il exécuta sa commission, conformément aux instructions expresses qui l'avaient accompagnée et il régla que la nouvelle église serait érigée auprès de l'ancienne.

" Quiconque voudra prendre connaissance de tout ce qui s'est passé depuis le moment où il avait été question d'une nouvelle église, ne pourra que rendre justice à ce digne prélat qui, tout en voulant se conformer au gré de la majorité des paroissiens qui ne cessaient de s'opposer si fortement et si constamment à ce que l'église fût érigée au premier endroit qui lui avait été assigné, ne fut cependant pas plus heureux que son prédécesseur, puisqu'il n'eût pas plutôt approuvé le procès-verbal de son député qu'il vit naître de nouvelles difficultés.

" Ces difficultés, N. T. C. F., qui nous sont aussi sensibles qu'elles ont été funestes à votre paroisse, tant sous le rapport spirituel que sous le rapport temporel, serait absolument inexplicables pour nous, s'il ne venait pas d'être constaté par l'aveu même de plusieurs d'entre vous que les motifs de la forte opposition qui fut faite aux procédés de Mgr. Plessis, n'avaient d'autre but que de tromper et le prélat lui-même, et une grande partie des habitants de la paroisse....

" Quoiqu'il en soit il n'en est pas moins vrai et vous ne l'ignorez pas, que les procédures qui ont eut lieu sont légales.

A l'appui de ce qui précède on peut apporter une pièce en date du 5 février 1835, qui témoigne qu'un M. B....., notable, jura sur sa parole et assura positivement en la présence des 4 témoins soussignés et de toute la paroisse assemblée que " lorsqu'il fut question de renverser les procé- " dés de Monseigneur Plessis. le parti à la tête duquel il " s'était placé chercha à tromper les habitants des conces- " sions et à leur faire croire que leur intention était de pla- " cer l'église au 2ème rang tandis qu'ils avaient vraiment " intention de la faire placer au premier."

Dans un rapport du 5 février 1835, d'une assemblée tenue le même jour à Saints Pierre, l'évêque de Sidy me prouve à l'évidence qu'il n'y avait pas d'autre issue raisonnable ni légale dans cette affaire que celle adoptée par les évêques.

Ici encore une fois vos doctrines, vos assertions sont-elles d'accord avec les faits ? Non, le mensonge n'est jamais d'accord avec la vérité.

Citons encore et pour la dernière fois :

" M. Briand, évêque de Québec, n'excomunia-t-il pas " toute une paroisse où s'étaient mariés, en présence de " témoins seulement, un couple de jeunes gens cousins " *éloignés* à qui, sous prétexte de dispenses *il voulait ar-* " *racher plus que le pauvre couple ne possédait ?* Il est vrai " que les abus de son administration furent tels, causés par